

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 11 avril 2018

Etaient présents : Emmanuel REY, Sylviane BONNOT, Jean-Pierre BERTRAND, Pierre LAPRAY, Vincent DUMOUX, Marie-Claire BERTHIER, Françoise BUCHILLET, Nathalie BUCHILLET, Marie-Claude RENAUD

Etaient excusés : Pierre-Louis PANAY, Eric LE MEVEL, Fabrice PLANCHON, Mickaël SARRAZIN

Etaient absents : Anne-Elisabeth BRUN, David BORDES et Jean Louis PAILLARD

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le mercredi 11 avril 2018 à 20 heures 30 sous la présidence de M. Emmanuel REY, Maire.

Secrétaire : Mme Marie-Claude RENAUD

Compte rendu de la réunion du 21 mars 2018

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Taux d'imposition 2018

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu l'état 1259 relatif aux taux d'imposition 2018 de la commune de LE ROUSSET-MARIZY. Le Maire propose donc de les maintenir ; à savoir :

- taxe d'habitation : 3,30 %
- foncier bâti : 0,75 %
- foncier non bâti : 11,66 %

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, accepte ces taux pour l'année 2018.

Budget primitif 2018

Service Assainissement

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes en section d'exploitation à la somme de 12 792 € et en section d'investissement à la somme de 21 461 €.

Le budget est adopté à l'unanimité

Commune

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à la somme de 714 151 € et en section d'investissement à la somme de 517 472 €.

Les principaux investissements retenus sont l'acquisition de deux défibrillateurs, deux radars pédagogiques, une barque et du petit matériel et outillage, des travaux de voirie, des écoles, de la salle et du cimetière du Rousset, et du chemin autour de l'étang.

Le Maire informe le conseil municipal que la commune doit participer au remboursement des emprunts de la Communauté de Communes Entre Grosne et Mont Saint Vincent ou alors déposer un recours au contentieux. Pour l'année 2018, le montant dû est de 1 469,88 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser cette somme.

Le budget est adopté à l'unanimité

Subventions 2018

Le Maire informe le conseil municipal que des associations ont déposé leur demande de subvention. Il propose de les attribuer.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide :

| | |
|---|-------|
| - ARPAGH | 50 € |
| - Des Rêves pour Quentin | 100 € |
| - ADMR Gibles Dompierre | 50 € |
| - Le Jardin des 7 Sens | 50 € |
| - Association d'Entraide | 50 € |
| - Association La Ronde des Vents CH La Guiche | 50 € |
| - Service de Remplacement Monts du Charollais | 80 € |
| - Ecole de Musique Marizy | 500 € |
| - Les P'tits Art's | 75 € |
| - USBG | 150 € |
| - Club des Iris | 100 € |
| - GRAAL | 50 € |
| - Coopérative Scolaire Marizy | 400 € |
| - Carpe Addict 71 | 100 € |
| - Les Z'ocaz des Fripouilles | 75 €. |

Travaux

Camping

La clôture du camping côté lac sera refaite en panneaux d'une hauteur de 1,50 m par les employés.

Installation d'un kiosque à l'étang

Le Maire informe le conseil municipal qu'un kiosque sera installé sur la digue. Celui-ci pourrait être peint par Mme NENANT.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide que le kiosque restera à l'état brut ; seul un panneau portant diverses informations sera peint et installé à l'intérieur ainsi qu'un plan du site.

Végétalisation de l'étang du Rousset

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de végétalisation de l'étang du Rousset dans le cadre d'un contrat Natura 2000. L'étang est dépourvu de végétation aquatique. Mettre en place ce contrat permet de réimplanter des nénuphars jaunes dans cet étang ; végétation favorable aux communautés piscicoles présentes.

Ce contrat est passé entre l'Etat et la commune propriétaire d'un bien inclus dans un site Natura 2000. Il définit les engagements en faveur de la conservation et de la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire que doit respecter la personne signataire. Il précise également la nature et les modalités des aides financières ou matérielles que le bénéficiaire touche en contrepartie. Il a une durée de cinq ans renouvelable.

- Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, accepte ce contrat Natura 2000 de végétalisation de l'étang du Rousset d'un montant estimé à 13 415 € et sollicite l'aide prévue pour le financement de ce contrat selon le plan de financement suivant :

- subvention de l'Europe (taux 53 %) soit 7 110 €
- subvention de l'Etat (taux 27 %) soit 3 622 €
- autofinancement (taux 20 %) soit 2 683 €

et autorise le Maire à signer ce contrat.

Questions diverses

Demande d'acquisition d'une parcelle de terrain

Le Maire expose au conseil municipal qu'une personne sollicite l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section AS n° 84 d'une surface de 965 m² située « La Pierre au Sarrazin » au Rousset.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, lui demande de faire une proposition de prix et les frais de notaire seront à sa charge.

Demande de permis de construire

Le Maire expose au conseil municipal qu'une personne cherche un terrain pour construire une maison. Ce dernier a trouvé une parcelle. Une demande sera déposée au Pays Charolais Brionnais.

Acquisition bâtiment

Le Maire rappelle la demande d'acquisition d'une partie du bâtiment de la scierie pour faire un local technique. Le toit étant en amiante et selon sa dégradation, un rapport aurait dû être établi.

Cette question sera réexaminée ultérieurement.

Invitation

Mme De La Guiche a adressé une invitation au conseil municipal pour un défilé d'attelage le 29 avril 2018 à 17 heures 30 à Chaumont.

La séance est levée à zéro heures cinquante minutes.

